



POLITIQUE • ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

Défense : Marine Le Pen lance les hostilités contre le « domaine réservé » du chef de l'Etat

Marine Le Pen a déclaré que le titre de chef des armées était « honorifique ». De son côté, Emmanuel Macron procède à des nominations qu'il avait jusqu'ici repoussées.

Par Elise Vincent et Philippe Ricard

Publié hier à 10h10, modifié hier à 10h15 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Le dirigeant des Républicains, Eric Ciotti, et la cheffe de file des députés RN, Marine Le Pen, lors de la conférence de presse de Jordan Bardella, à Paris, le 24 juin 2024. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Les électeurs n'ont pas encore voté, mais les hostilités relatives au « domaine réservé » d'Emmanuel Macron en matière de défense et de politique étrangère, dans l'hypothèse d'une cohabitation avec le Rassemblement national (RN), ont déjà commencé. Alors que le RN a plutôt tenté d'arrondir les angles sur ces questions depuis le début de la campagne pour les élections législatives anticipées, dont le premier tour doit avoir lieu dimanche, Marine Le Pen a lancé l'assaut, mercredi 26 juin, à travers une interview accordée au *Télégramme*, dans laquelle elle a estimé que le titre de « *chef des armées* » du président était un simple « *titre honorifique* ».

Lire aussi |  [Le soutien limité de Bardella à la défense de l'Ukraine](#)



« *Chef des armées, pour le président, c'est un titre honorifique puisque c'est le premier ministre qui tient les cordons de la bourse. Jordan [Bardella, chef du RN] n'a pas l'intention de lui chercher querelle, mais il a posé des lignes rouges* », a développé M^{me} Le Pen, interrogée sur la façon dont un éventuel futur premier ministre issu des rangs de son parti pourrait s'entendre avec M. Macron. « *Sur l'Ukraine, le président ne pourra pas envoyer de troupes* », a-t-elle également insisté, même si l'exécutif, faute d'avancées concrètes, a depuis plusieurs semaines commencé à déminer cette option, en parlant « *d'instructeurs* » dans le cadre d'une « *coalition* » d'Etats volontaires, plutôt que de « *troupes* ».

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

La réponse du camp présidentiel à la saillie de Marine Le Pen n'a pas tardé et est venue, dès jeudi après-midi, d'un tweet du ministre des armées, Sébastien Lecornu. « *Suivant la Constitution, le président est, en effet, garant – vous entendez bien ? – garant de l'indépendance et de l'intégrité du pays, ainsi que des traités qui l'engagent. Bref, il répond de la France* », a tweeté M. Lecornu, citant des propos du général de Gaulle, lors de son discours télévisé de septembre 1962. Des propos adossés à des captures d'écran de la Constitution, définissant les pouvoirs attribués au président de la République. Notamment une photo de l'article 15 qui dispose que le président est bien le « *chef des armées* ». Sollicité, l'Élysée n'a pas voulu faire de commentaires supplémentaires.

« Message très grave »

En cas de victoire du RN et de cohabitation, « *il y aurait une forme de dispute entre le premier ministre et le président de la République pour savoir qui a le rôle de chef des armées*, s'est alarmé de son côté le premier ministre, Gabriel Attal, lors du débat qui l'opposait, jeudi soir, le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure, et à Jordan Bardella. *C'est un message envoyé aux puissances mondiales, au monde entier, qui est un message très grave pour la sécurité des Français* ».

Cette passe d'armes donne une idée de l'âpreté des luttes de pouvoir qui risquent de survenir entre les deux camps, alors que la plupart des spécialistes conviennent du fait que « *le domaine réservé* » du président se définit plus par la pratique que par les textes. Sur les dirigeants du RN, « *toute la question est [de savoir] quelles sont leurs priorités et comment ils conçoivent le rôle des armées françaises dans le monde. Car, a priori, c'est une conception beaucoup plus nationale, beaucoup moins européenne et pas du tout otanienne* », analysait, le 19 juin, Rym Momtaz, chargée de recherche pour l'International Institute for Strategic Studies, dans le podcast « *Le Collimateur* ».

Lire aussi |  [« L'hypothèse d'une cohabitation avec le RN est-elle la promesse d'une France à deux voix, devenant de fait inaudible ? »](#) 

Sur le dossier ukrainien, par exemple, Emmanuel Macron a renoncé, depuis septembre 2022, à parler au président russe, Vladimir Poutine, pour devenir l'un des dirigeants européens les plus engagés aux côtés de son homologue ukrainien, Volodymyr Zelensky. Le RN, lui, apparaît beaucoup plus ambigu et favorable à l'ouverture, dès que possible, de négociations avec le Kremlin. De même, en mars, le RN s'était abstenu lors du vote consultatif sur l'accord de sécurité bilatéral entre l'Ukraine et la France, qui prévoit jusqu'à trois milliards d'euros d'appui militaire cette année.

Newsletter

« Politique »

Chaque semaine, « Le Monde » analyse pour vous les enjeux de l'actualité politique [S'inscrire →](#)

Depuis plusieurs jours, le RN tente aussi de se défaire de son étiquette de parti prorusse. Dès la présentation de son programme, le 24 juin, M. Bardella a pour la première fois parlé de la Russie comme d'« *une menace multidimensionnelle* » et assuré qu'il serait « *extrêmement vigilant aux tentatives d'ingérences de la Russie* ». « *Je ne laisserai pas l'impérialisme russe absorber un Etat allié comme l'Ukraine* », a-t-il ajouté, jeudi, lors du débat. Le RN a néanmoins parachuté dans une circonscription du Cher, où se trouvent plusieurs sites sensibles de défense produisant de l'armement

et la base militaire d'Avord – premier employeur du département – l'avocat Pierre Gentillet, cofondateur du « cercle Pouchkine », une plate-forme pour le rapprochement franco-russe, dans les radars des services français.

Verrouiller des postes clé

L'attaque de Marine Le Pen sur le « titre honorifique » du chef de l'Etat intervient, elle, en parallèle de l'officialisation, les 19 et 26 juin, en conseil des ministres, de plusieurs nominations importantes au sein des armées. Le chef de l'Etat laissait traîner depuis de longs mois ce « mercato » annuel, au nom d'une forme de mainmise qu'il cherche à garder, depuis son élection en 2017, sur l'élite militaire. Mais le mouvement a finalement été accéléré en raison du vent de panique généré par la dissolution, laissant deviner le souci présidentiel de verrouiller un certain nombre de postes-clés.

Parmi les désignations les plus notables, celle du gouverneur militaire de Paris ou encore du nouveau chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jérôme Bellanger, qui était jusqu'ici commandant des forces aériennes stratégiques. C'est lui qui pourrait avoir, entre autres, à gérer la cession de Mirage 2000-5 à l'Ukraine, dossier délicat sur lequel le président s'est engagé. Autre mouvement remarqué : l'exfiltration du chef de cabinet militaire de M. Lecornu, le général de corps d'armée Vincent Giraud, en poste depuis seulement un an, nommé major général des armées, soit l'équivalent de numéro deux des armées. Ce poste était jusqu'ici occupé par l'amiral Pierre Vandier, envoyé à l'OTAN.

Lire aussi |  [Après la dissolution de l'Assemblée nationale, les dossiers de la défense suspendus « en plein vol »](#)



Le décret renouvelant le chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard, en poste depuis l'été 2021, lui, n'a pas encore été publié. Mais de nombreux acteurs de la défense veulent le voir comme une formalité alors que le tandem qu'il forme avec M. Macron est considéré par certains comme une forme de bouclier contre l'instabilité politique à venir. Un axe vertical devenu de plus en plus puissant au fil des conseils de défense, qui se sont multipliés en raison des conflits du moment, et que le RN, s'il accède au gouvernement, pourrait être tenté de perturber.

Au sommet du G7, le 14 juin, dans les Pouilles italiennes, M. Macron a soutenu que ses interlocuteurs étrangers « connaissent notre Constitution » et « savent quels sont les compétences et le rôle d'un président en France sur les sujets internationaux et de défense ». A l'issue d'une réunion du Conseil européen à Bruxelles, jeudi soir, le chef de l'Etat a été plus frontal et a dénoncé l'« arrogance » du RN qui, selon lui, s'est « déjà réparti » les postes du gouvernement avant même les élections législatives. « Ils sont déjà dans la place », « qui sont-ils pour expliquer ce que devrait être la Constitution ? », a-t-il insisté.

Elise Vincent et Philippe Ricard

Le Monde Ateliers

Découvrir

